

LE FINANCEMENT

A travers ce guide pratique,
la Banque Populaire souhaite vous apporter
les éléments de réponse essentiels aux questions
que vous vous posez sur la manière de financer votre projet
et d'assurer la pérennité de votre entreprise.

Bien évidemment, nos 5500 conseillers professionnels
sont à votre disposition pour approfondir
les points abordés dans ce guide.



Nous soutenons votre audace d'entreprendre.



1^{er} distributeur de Prêt à la Création d'entreprise*

Quelle que soit votre envie d'entreprendre, la Banque Populaire accompagne votre audace. Créateur ou reprenneur d'entreprise, bénéficiez de notre réseau de 5 500 spécialistes à votre écoute et de notre position de premier distributeur de Prêt à la Création d'Entreprise. Contactez dès maintenant la Banque Populaire la plus proche de chez vous, un conseiller spécialisé vous apportera des solutions adaptées à vos besoins.



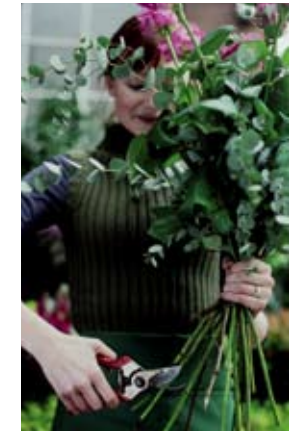
Banque et populaire à la fois.

www.banquepopulaire.fr

* Au 30/06/2008, le réseau des Banques Populaires est le premier distributeur du PCE d'OSEO. Source OSEO. Pour en savoir plus : pce.oseo.fr

Préparer votre dossier

La préparation de votre dossier est importante. En effet, celui-ci doit vous permettre de convaincre votre partenaire financier dans son envie d'accompagner votre projet. Voici l'ensemble des points à étudier pour bien le présenter.



Votre savoir-faire

- Décrivez votre expérience professionnelle.
- Quels sont vos points forts ?
- Quelles sont vos motivations ?

Le produit ou service

Décrivez le produit ou le service que vous souhaitez commercialiser. Comparez-le aux produits existants du marché.

Le marché

- Le marché est-il porteur ? Quelle est la concurrence ?
- Quels sont vos plus par rapport à la concurrence ?
- Quelle sera votre clientèle ?

La commercialisation

Il ne suffit pas de produire des biens ou des services, encore faut-il les vendre.

- Quel est votre mode de commercialisation ?
- Avez-vous déjà songé à un réseau de distribution ?

La structure juridique de votre entreprise

En fonction de votre situation, vous pouvez vous installer en affaire personnelle ou créer une société. Ce choix n'est pas neutre car il a un impact sur votre patrimoine et votre fiscalité. Renseignez-vous auprès de professionnels compétents : experts-comptables, avocats, centres de gestion...

Le plan de financement

Il permet de déterminer les capitaux nécessaires pour réaliser le projet. Pour cela vous devez définir les besoins nécessaires à votre activité et les chiffrer. Parallèlement, vous indiquez comment vous les financez. Il est conseillé de ne pas tenir compte dans les ressources, des diverses subventions et primes qui ont un caractère aléatoire. Le montant total des besoins doit être égal au montant total des ressources.

Le compte d'exploitation prévisionnel

Il s'agit d'établir, sur 3 ans, un prévisionnel de votre activité qui reprend pour chaque année, le chiffre d'affaires que vous pensez atteindre et les charges que vous aurez à payer. La différence entre les produits et les charges détermine la rentabilité et la faisabilité de votre projet.



Vous faire accompagner

Notre métier est de financer des hommes capables de mener à bien leur projet, sachant qu'à la Banque Populaire, la qualité des hommes est essentielle. Pour prendre la bonne décision, il faut avant tout bien comprendre votre projet. Et pour bien comprendre votre projet, nous avons besoin de l'avis de professionnels.

Les chambres de métiers et de l'artisanat

A l'évidence, les chambres de métiers et de l'artisanat sont, pour les créations et reprises d'entreprise, les interlocuteurs incontournables.

Elles comprennent vos attentes et votre langage car elles connaissent le métier que vous allez exercer. Elles vous orientent et vous accompagnent dans vos démarches.

Les autres réseaux

- Des organismes peuvent être sollicités pour des aides spécifiques et financements (prêt d'honneur, prêt solidaire...) notamment : Réseau Entreprendre, France Initiative, France Active, Réseau des Boutiques de Gestion, Adie...

Les chances de succès d'une entreprise sont de 80 % si elle est accompagnée, contre 50 % si elle ne l'est pas ! Pour toutes ces raisons, la Banque Populaire a signé un partenariat avec le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les principaux réseaux d'accompagnement de proximité présents sur le territoire afin de vous donner le maximum de chance de réussite.

Financer votre projet de création

En analysant votre projet, vous avez défini vos besoins financiers.

Aussi, la Banque Populaire met à votre disposition une gamme complète de financement adaptée à ces besoins.

Le Prêt à la Création d'Entreprise⁽¹⁾

Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE), prêt distribué par Oséo, est accordé en complément d'un crédit Banque Populaire. Il est sans aucune garantie ni caution personnelle. Simple et rapide à mettre en place, il vous permet de financer le démarrage de votre activité et de vous constituer un fonds de roulement.

Le crédit à moyen et long terme

Il peut financer tous vos investissements :

- le prêt peut être à taux variable ou à taux fixe,
- la durée de remboursement est généralement fonction de la durée d'amortissement fiscal du bien financé.

Le crédit-bail

- Il permet de financer intégralement les équipements professionnels ainsi que les investissements immobiliers.
- Vous choisissez votre équipement et votre fournisseur et négociez les modalités d'achat.
- La structure spécialisée de votre Banque Populaire achète l'équipement puis le loue à votre entreprise pour une durée déterminée fixée dans le contrat.
- Vous payez des loyers imputables en charges et déductibles selon la fiscalité en vigueur.
- A l'issue du contrat, vous avez le choix entre racheter le matériel pour une valeur résiduelle convenue à la signature du contrat ou restituer le matériel.



Consultez votre conseiller, il vous orientera vers la meilleure solution. Et n'oubliez pas que vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques auprès des réseaux d'accompagnement de proximité.



⁽¹⁾ Le PCE est réalisé par OSEO. Son taux est identique à celui de la banque sur son concours avec un taux minimum CNO TEC 5 majoré de 1.7%.
Pour en savoir plus : pce.oseo.fr

Professionnels, reprenez une entreprise en toute sérénité.

Mon Entreprise



Vous souhaitez reprendre une entreprise tout en protégeant votre patrimoine ?

La Banque Populaire vous aide à exprimer votre audace d'entreprendre grâce au prêt Socama Transmission-Reprise. Celui-ci vous apporte le financement nécessaire, tout en protégeant votre patrimoine. Le montant des cautions personnelles est limité à seulement 25% du montant initial du prêt. Alors, profitez de cette exclusivité Banque Populaire pour vous lancer et contactez votre conseiller de clientèle Banque Populaire.

* Prêt allant jusqu'à 150 000 €. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque et par la SOCAMA. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise mais est limité à 25% du montant initial du prêt sur ses biens hors exploitation.



Pour ces opérations la SOCAMA bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté Européenne.



Financer votre projet de reprise

Vous souhaitez reprendre une entreprise : acheter un fonds de commerce, un droit au bail...

En plus des offres de financement proposées aux créateurs d'entreprise, la Banque Populaire propose un financement exclusif dédié à la reprise d'entreprise.

Le Prêt SOCAMA Transmission-reprise*

Distribué par les Banques Populaires, garanti par la Socama, le prêt Socama Transmission-Reprise⁽¹⁾ permet de financer la reprise d'une entreprise jusqu'à 150 000€ avec possibilité de franchise jusqu'à 9 mois. La/les garantie(s) personnelle(s) sont limitées à 25% du montant initial du prêt⁽²⁾.

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Banque Populaire !

Il saura vous accompagner dans votre projet de reprise d'entreprise.

Une fois installé, vous pouvez bénéficier du Prêt Express SOCAMA* sans caution personnelle⁽¹⁾. Que vous ayez besoin de renouveler du matériel ou encore de faire des travaux d'aménagement, vous pouvez emprunter jusqu'à 30 000 euros sans engager votre patrimoine personnel.



* Pour ces opérations, la Socama bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la communauté européenne.

⁽¹⁾ sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque Populaire et la Socama - Voir conditions en agence.

⁽²⁾ Sur les biens hors exploitation à hauteur de 25 % du montant initial du prêt. En cas de rachat de parts ou d'actions, la détention de la majorité des titres et droit de vote est obligatoire.

Garantir votre financement

Pour accéder au crédit, le créateur ou le repreneur d'entreprise doit souvent consentir au prêteur des garanties (hypothèques, gages, nantissements, cautions...) pour assurer la bonne fin de ses engagements. Or de nombreux projets ne voient pas le jour faute de garanties suffisantes.

La garantie SOCAMA

En apportant leur garantie à la Banque Populaire, les Socama (Sociétés de Caution Mutuelle Artisanales) facilitent l'accès au crédit des petites entreprises. Leur caution permet d'alléger le recours aux garanties réelles et personnelles et de protéger le patrimoine des emprunteurs en cas de défaillance.



Les SOCAMA sont animées par des entrepreneurs comme vous

Leur expérience et leur connaissance de vos métiers viennent compléter l'expertise de votre conseiller Banque Populaire.

Comment ça marche ?

Fondée sur le principe de la mutualisation des risques, la garantie accordée repose sur un fonds de garantie, alimenté par les adhésions des emprunteurs. La participation au fonds de garantie est remboursable à l'emprunteur après complet remboursement du prêt*. La rémunération de la société de caution mutuelle est assurée par le paiement d'une commission sur le montant garanti.

Les SOCAMA en quelques chiffres

- 2,4 milliards d'euros garantis
- 35 000 prêts cautionnés par an
- 250 000 sociétaires
- 28 SOCAMA régionales
- 40 ans de cautionnement mutuel

Les SOCAMA, Sociétés de Caution Mutuelle Artisanales sont partenaires exclusifs de la Banque Populaire.

*Après décision de l'Assemblée Générale qui suit la date d'échéance du prêt.

Simplifier votre gestion

Parce que bien gérer votre nouvelle activité est aussi important que maîtriser votre nouveau métier, la Banque Populaire vous propose des produits et des services adaptés à vos besoins.



Un compte professionnel

Indispensable pour bien gérer votre activité, il facilite votre comptabilité et vous permet de bien distinguer vos opérations privées de vos opérations professionnelles.

Une carte de paiement et de retrait dédiée à votre activité professionnelle

Elle vous permet de régler à tout moment vos achats professionnels et vos frais de déplacement. C'est également un outil de gestion indispensable pour votre activité : toutes vos dépenses sont clairement identifiées.

Un service de consultation et de suivi de vos comptes à distance 24h/24 7j/7

Par téléphone, fax ou Internet, vous pouvez suivre quotidiennement votre trésorerie, consulter les soldes et les dernières écritures de vos comptes.

Un terminal de paiement électronique

Il vous permet d'accepter le paiement de vos ventes ou prestations par carte bancaire et de mieux gérer votre activité au quotidien.

Assurer la pérennité de votre entreprise

Créer ou reprendre une activité est une responsabilité importante. Pour l'assumer dans la durée, mieux vaut parer à toutes les éventualités.

La Banque Populaire vous propose une offre complète de solutions pour protéger votre entreprise :

Vous informer sur la santé financière de vos prospects et clients

Vérifier la solvabilité de vos partenaires est une précaution importante à prendre avant de vous lancer dans une relation commerciale. Les solutions d'information commerciale de la Banque Populaire vous permettent de gérer et de surveiller les risques sur votre portefeuille commercial en France et à l'international.

Vous garantir contre les risques d'impayés

Les solutions d'assurance-crédit de la Banque Populaire assurent votre poste clients. Vous profitez de garanties sur vos encours clients : prévention, surveillance, recouvrement, indemnisation en cas d'impayé.

Répondre à vos besoins de trésorerie

Les solutions d'affacturage de la Banque Populaire vous permettent de financer, garantir et gérer vos créances clients. Vous obtenez une avance de trésorerie immédiate avec le financement de vos factures. Vous êtes déchargé de leur relance dès leur émission jusqu'à leur encaissement. Le factor gère les moyens de règlement ainsi que leur lettrage et en cas d'impayé, vous conservez le financement de vos factures.

Protéger vos biens professionnels

Détérioration ou destruction de vos biens professionnels, la Banque Populaire vous propose une assurance qui couvre l'ensemble des risques liés à l'exercice de votre activité.

Garantir le devenir de l'entreprise en cas de disparition d'un collaborateur essentiel à son bon fonctionnement : l'homme clé

Créateur ou repreneur, votre entreprise repose sur vos épaules ou celle d'un de vos collaborateurs ayant un savoir-faire spécifique... Pour poursuivre l'activité quoi qu'il arrive, la Banque Populaire vous propose Fructi Homme-clé. Ce contrat de prévoyance protège votre entreprise en lui versant un capital en cas de décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive de son (ses) homme(s) clé(s). Grâce au capital versé, vous compensez la baisse de chiffre d'affaires, disposez de la trésorerie nécessaire à l'engagement d'un remplaçant... et maintenez ainsi la confiance de vos partenaires. Fructi Homme-clé bénéficie de plus d'un cadre fiscal attractif.

Vous assurer ainsi que vos proches



Penser à protéger vos revenus et vos proches, la Banque Populaire vous propose des solutions sur mesure pour :

Maintenir votre niveau de vie en cas d'arrêt de travail

Par le versement d'une indemnité journalière, Fructi-Professionnel Prévoyance vous garantit le maintien de vos revenus en cas d'arrêt de travail temporaire ou définitif, par suite d'accident ou de maladie.

Protéger vos proches en cas de décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive

Grâce à Fructi-Professionnel Prévoyance, en cas de décès, le bénéficiaire que vous avez désigné perçoit une rente mensuelle pendant 50 mois. En cas d'Invalidité Absolue et Définitive, c'est vous qui bénéficiez de cette rente.

Préparer votre retraite à votre rythme tout en bénéficiant d'avantages fiscaux

Avec Fructi-Professionnel Retraite, vous vous constituez des revenus complémentaires sous forme de rente à vie versée au moment de votre départ en retraite et déduisez vos cotisations de votre bénéfice imposable (selon les règles fiscales et sociales en vigueur).

Faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie quotidienne

Accident dans la cuisine, chute dans les escaliers, agression... Avec la Multirisque des Accidents de la Vie de la Banque Populaire, toute votre famille est assurée dès la signature du contrat, sans aucune formalité médicale, en cas d'accident entraînant un taux d'incapacité permanente de 5 % au moins. Vous êtes indemnisé en fonction des préjudices subis, qu'ils soient physiques, esthétiques, moraux ou économiques.

Le Groupe Banque Populaire

- ▶ La Banque de référence pour la création et la reprise d'entreprise
- ▶ Près de **65 000 porteurs de projet accompagnés** chaque année
- ▶ Le **1^{er} distributeur de Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)**
- ▶ Un **réseau de 5500 conseillers professionnels** à votre écoute près de chez vous dans nos **2938 agences**
- ▶ **Le partenaire exclusif des SOCAMA**, n°1 du cautionnement mutuel, spécialiste des financements de la petite entreprise

Pour rencontrer un conseiller Banque Populaire, rendez-vous dans l'agence Banque Populaire la plus proche de chez vous ou connectez vous sur notre site Internet : **www.banquepopulaire.fr**

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société Anonyme au capital de 399 407 626 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
399 430 693 RCS Paris

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE

Société Anonyme au capital de 7 396 250 euros
352 259 717 RCS Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances

30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Assurances Banque Populaire vie et Assurances Banque Populaire Prévoyance sont des filiales de Natixis Assurances.

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 30 000 000 euros
401 380 472 RCS Niort
Entreprise régie par le Code des Assurances

Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9

TURBO SA Groupe Banque Populaire

Société anonyme au capital de 240 000 euros
403 017 916 - RCS Paris - APE 722Z

19 rue Leblanc 75015 paris

BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

RCS 552 028 839

Siège social : **5, rue Leblanc 75015 PARIS**

NATIXIS PAIEMENTS

Société Anonyme au capital de 36 752 925 euros
RCS Paris 345 155 337

Banque Populaire 4 - 75060 Paris Cedex 02

NATIXIS LEASE

Société Anonyme au capital de 267 242 330 euros
379 155 369 RCS Paris

115 rue Montmartre - 75002 Paris

NATIXIS FACTOR

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 15 000 000 euros

379 160 070 RCS Paris
30 Avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

SOCAMA Société Coopérative de Caution Mutuelle à capital variable régie par les dispositions du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, agréée par la Banque Fédérale des Banques Populaires et par le comité des établissements de crédit en qualité de Société Financière.